

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CARAQUET TENUE LE LUNDI 16 JUILLET 2018 À 18 h 30 À
L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire Kevin J. Haché et les membres : Camille Gionet, Jean-Guy Blanchard, Marie-Soleil Landry, Yves Roy, Mario Vienneau et Mariette Paulin

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Six personnes dans la salle, dont un journaliste, TV Rogers, ainsi que Marc Duguay, directeur général, Julie Jacob, secrétaire municipale, Daniel Landry, agent de développement et Aline Landry, gestionnaire des arrêtés

Monsieur le maire Kevin J. Haché appelle l'assemblée à l'ordre vers 18 h 30.

2018-181

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. Adoptée

2018-182

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2018-183

Plan de lotissement –
Pierre Boudrias #2

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, il est résolu d'accepter le plan de lotissement de Pierre Boudrias #2 portant le numéro 2017-066 afin de créer les lots 2017-1 et 2017-2 et une rue publique. Adoptée

2018-184

Entente avec le Village de
Bertrand – Eau et égout

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Camille Gionet;

CONSIDÉRANT QUE le Village de Bertrand fait face à des problèmes de qualité et de quantité d'eau potable à certains endroits de la municipalité et qu'ils désirent également faire traiter leurs eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité préliminaire a démontré que le projet était réalisable considérant un financement fédéral-provincial d'au moins 75 %;

ET CONSIDÉRANT QUE la Ville de Caraquet doit se doter d'une nouvelle presse pour le traitement des eaux usées pour répondre à la demande supplémentaire;

IL EST RÉSOLU QUE la Ville de Caraquet contribue un montant équivalent à 50 % de la contribution municipale visant la construction d'un poste de surpression nécessaire au projet. La Ville s'engage également à l'ajout d'une nouvelle presse pour le traitement des eaux usées, conditionnel à ce que le Village de Bertrand s'engage à verser des frais annuels approximatifs de 18 400 \$ pour l'achat d'eau potable et de 26 000 \$ par année pour le traitement de ses eaux usées. Les montants seront ajustés selon la consommation d'eau. Adoptée

2018-185

Nomination – comité
d'urbanisme

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu de nommer monsieur Jean-Yves Thériault comme membre du comité d'urbanisme. Adoptée

2018-186

Entente de principes –
Convention collective des
travaux publics

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, il est résolu d'accepter la convention collective des travaux publics telle que présentée et que cette dernière soit en vigueur du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022. Adoptée

2018-187

Marges de crédit de la
municipalité

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyé par le conseiller Mario Vienneau, afin d'ajuster les marges de crédit de la municipalité en fonction des nouveaux budgets, il est résolu d'augmenter la marge de crédit du compte d'Administration générale à 284 672 \$ et celle du compte d'Eau et égout à 1 050 750 \$. Adoptée

2018-188

Résolution autorisant la
rédaction de l'arrêté et fixant
la date de la réunion
publique concernant la
demande de modification à
l'arrêté de zonage – Salon
barbier Fred Noël Barber
Shop

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Mario Vienneau;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage par Salon Barbier Fred Noël Barber Shop et que cette demande a pour but de permettre un salon de barbier dans un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage;
- b) la secrétaire municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111 les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 10 septembre 2018 en la salle du conseil de Caraquet, N.-B. à 18 h 30. Adoptée

2018-189

Lecture et adoption des
procès-verbaux

Sur proposition de la conseillère Mariette Paulin et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu d'adopter les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 11 juin 2018 et de l'assemblée extraordinaire du 3 juillet 2018. Adoptée

2018-190

Questions non réglées
découlant de ces procès-
verbaux

Le directeur général avise les conseillers que le lignage de rue devrait débiter cette semaine. Il mentionne qu'un contrat sera conclu avec l'entrepreneur pour que les travaux soient terminés avant le 15 juin pour les années à venir.

Le conseiller Jean-Guy Blanchard demande des précisions concernant les campeurs qui s'installent sur les terrains de certains commerces. Le maire lui répond que si le propriétaire du commerce est d'accord, on ne peut pas l'empêcher. Cependant, ce genre de camping n'est pas toléré sur les terrains de la municipalité.

Le conseiller Yves Roy demande où en est le dossier avec monsieur Louis Poirier et le stationnement voisin de son commerce. Le directeur général lui répond que des rencontres ont eu lieu à ce sujet et que le dossier avance bien.

2018-191

Exposés des membres du
conseil

La conseillère Marie-Soleil Landry tient à remercier tous les gens qui ont participé aux activités du Rendez-vous Acadie Love, ainsi que les commerçants qui ont affiché les couleurs du drapeau arc-en-ciel. Elle ajoute qu'Acadie Love a été un succès.

Le maire remercie le président sortant du Festival acadien, monsieur Yves Parisé, pour tout le travail accompli. Il souhaite par la même occasion bon succès au nouveau président, monsieur Philip Chiasson.

2018-192

Correspondance reçue et
envoyée du mois de juin
2018

La correspondance de juin sera révisée à la prochaine
assemblée ordinaire.

2018-193

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2018-194

Suivi des dossiers

Langue d'affichage : Le conseiller Yves Roy se demande si le nouveau salon de barbier va afficher son nom en incluant « Barber Shop ». Il demande par le fait même si un règlement existe concernant la langue d'affichage. La gestionnaire des arrêtés lui répond que oui et que le règlement dit que la langue d'affichage est le français. Si une autre langue est utilisée, il doit s'agir d'une traduction et la version française doit être prédominante.

Niveau d'eau potable : Le conseiller Jean-Guy Blanchard demande des informations quant au niveau d'eau potable des puits de la municipalité. Le maire souligne que la municipalité est chanceuse d'avoir une très bonne nappe phréatique, mais que les citoyens devraient tout de même être sensibilisés à leur consommation en eau. Notre règlement prévoit des mesures de restriction si le niveau d'eau devient critique, mais il faudrait peut-être modifier notre règlement pour instaurer des mesures permanentes visant la conservation de l'eau.

2018-195

Présentation et intervention
du public

Madame Josée Landry veut sensibiliser le conseil municipal et la population à l'utilisation du plastique à usage unique. Elle demande si la municipalité ne pourrait pas faire quelque chose à ce sujet. On suggère des messages dans le Coup d'œil municipal et dans les médias sociaux.


2018-196

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Camille Gionet, il est résolu
de lever l'assemblée et la séance est levée vers 19 h 13.



KEVIN J. HACHÉ, MAIRE



JULIE JACOB, SECRÉTAIRE MUNICIPALE